

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU PRESIDENT

DECISION DU PRESIDENT N°02/2026

OBJET : Choix du prestataire étude de programmation architecturale crèche de Noyers sur Jabron

--- *Le Président de la Communauté de Communes « Jabron Lure-Vançon-Durance »*,

Vu la délibération n° 01/2023 du Conseil communautaire en date du 27 février 2023 relative aux délégations accordées au Président,

Vu les délibérations DCC n° 73/2024 et DCC n° 63/2025 portant sur le projet d'extension de la crèche de Noyers et la nécessité de recourir à une mission de maîtrise d'œuvre,

Considérant la nécessité pour la collectivité de préciser et d'affiner le projet au moyen d'une étude de programmation,

DECIDE :

ARTICLE 1 : De retenir l'offre de l'architecte, Madame Laure PATIN, pour un montant de 4700€ HT pour réaliser l'étude de programmation architecturale de la crèche de Noyers sur Jabron.

ARTICLE 2 : De procéder à la signature du contrat avec Mme PATIN pour ladite prestation.

ARTICLE 3 : Il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L5211-10 du CGCT.

ARTICLE 4 : Ampliation de la présente décision sera adressée à la Préfecture des Alpes de Haute Provence.

Fait à SALIGNAC, le 26 Janvier 2026

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président
R. AVINENS

